

Jean-Baptiste André Godin à Irénée Ducatte, 30 juillet 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 1 p. (161r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Irénée Ducatte, 30 juillet 1879, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (20)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49940>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [30 juillet 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Ducatte, Irénée \(1824-1893\)](#)
Lieu de destination Le Nouvion-en-Thiérache (Aisne)
Scripteur / Scribe [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin répond à la lettre de Ducatte du 30 juillet 1879 en lui avouant que, faisant déjà seul les frais du journal *Le Devoir*, il ne peut contribuer à l'entreprise de celui-ci.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Finances personnelles](#)

Œuvres citées [Le Devoir, Guise, 1878-1906](#).

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 20 juillet 77

Monsieur,

En réponse à votre
lettre du 20^e, j'ai l'hon-
neur de vous informer
que faisant déjà à moi-
seul les frais d'un journal,
je suis obligé de laisser
aux autres le soin de
marcher dans la même voie
quelque plaisir que j'épen-
de à les y voir entrer.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de mes très
bons sentiments.

De
G. de
G.

M. Dacotte.